

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 24 mai 2022 à 10 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
Mme Diane Sirard, mairesse de Ferme-Neuve
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Yves Bélanger, maire de La Macaza
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
M. Nicolas Pentassuglia, maire de Lac-du-Cerf
M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Jacques Allard, maire de l'Ascension
M. Daniel Bourdon, maire de Mont-Laurier
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominuingue
M. Pierre Gagné, maire de Notre-Dame-de-Pontmain
M. David Cyr, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
Mme Jocelyne Lafond, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac

Me Mylène Mayer, greffière-trésorière directrice générale, Me Mélie Lauzon, directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 10 h 15 et prend les présences.

RÉSOLUTION MRC-CC
14595-05-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y retirant le point suivant :

- 10.3 : Rapport annuel 2021 et plan d'action 2022 du Parc régional du Poisson Blanc

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14596-05-22

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2022**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 26 avril 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14597-05-22

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL
2022**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 14 avril 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

RÉSOLUTION MRC-CC
14598-05-22

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu du comité culturel de la MRCAL | 11 janvier 2022
- Compte-rendu du comité de vitalisation de la MRCAL | 8 février 2022
- Compte-rendu du comité jeunesse AD_Vision | 28 mars 2022.

ADOPTÉE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 9 MAI 2022**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le comité administratif lors de la séance du 9 mai 2022, à savoir :

- Demande d'appui de la MRC des Etchemins quant aux effets de l'inflation sur le coût de constructions, d'entretien, d'achat d'équipements, infrastructures et services municipaux des municipalités;
- Demande d'appui de la MRC de l'Érable quant aux enjeux environnementaux et de fiscalité municipale - Appui aux propos de la mairesse de Nicolet;
- Demande d'appui de la MRC Brome-Missisquoi quant à la modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous.

RÉSOLUTION MRC-CC
14599-05-22

**DÉPÔT DU PLAN D'AFFAIRES ET DU PLAN D'ACTION DE
BESIDE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET
RURALITÉ - VOLET 3 | PROJETS SIGNATURE ET
INNOVATION**

ATTENDU l'entente conclue le 10 décembre 2020 entre le ministère

des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC, dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir les MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribuent à la mise en valeur de leurs particularités;

ATTENDU le mandat accordé à la firme Beside pour des services-conseils d'accompagnement pour la définition du projet « Signature Innovation » de la MRC (résolution MRC-CC-14040-03-21);

ATTENDU la présentation par la firme du plan d'affaires et plan d'action pour le projet « Signature Innovation » de la MRC ;

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le plan d'affaires et le plan d'action préparés par la firme BESIDE dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 3 – Signature et innovation, et d'autoriser la directrice générale à transmettre ces documents au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14600-05-22

DÉPÔT DU DEVIS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DU PROJET FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 3 | PROJET SIGNATURE INNOVATION

ATTENDU l'entente conclue le 10 décembre 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC, dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir les MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribuent à la mise en valeur de leurs particularités;

ATTENDU le dépôt au conseil du plan d'affaires et du plan d'action préparés par la firme BESIDE pour la définition du projet « Signature Innovation » de la MRC, dans le cadre du FRR volet 3 ;

ATTENDU que préalablement à la conclusion d'une entente avec le MAMH pour la réalisation du projet « Signature Innovation », un devis des travaux relatifs au projet doit être déposé au MAMH;

ATTENDU le projet de devis présenté au conseil;

Il est proposé par Mme Francine Létourneau, appuyé par M. Nicolas Pentassuglia et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le devis dans le cadre du projet « Signature et innovation » du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 3 et d'autoriser la directrice générale à le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour approbation.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE

**RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VITALISATION
QUANT AUX PROJETS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE
VITALISATION DANS LE CADRE DU VOLET 4 - SOUTIEN À
LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION
INTERMUNICIPALE, AXE SOUTIEN À LA VITALISATION
DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

ATTENDU l'entente de vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, signée le 21 janvier 2021 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la MRC a adopté son cadre de vitalisation (MRC-CC-14256-10-21) et ses règles de fonctionnement (MRC-CC-14254-10-21) et a mis en place un comité de vitalisation (MRC-CC-14306-11-21);

ATTENDU que le 5 novembre 2021 la MRC a lancé son appel de projets 2021 pour soutenir la vitalisation et l'amélioration de services ou d'équipements pour la population afin d'agir positivement sur la vitalité du territoire;

ATTENDU l'analyse en amont des projets reçus par l'agente de vitalisation, l'analyse du plan financier faite par le CLD d'Antoine-Labelle (CLDAL) ainsi que la première évaluation des projets effectuée par le comité consultatif, selon la grille d'évaluation;

ATTENDU la note de passage fixée au préalable à 60 % par les membres du comité de vitalisation lors de leur rencontre du 5 mai;

ATTENDU la complétion des grilles d'analyse par les membres du comité de vitalisation et de la compilation des notes par l'agente de vitalisation en incluant les pointages associés au CLDAL et au comité consultatif;

ATTENDU que lors de sa rencontre du 16 mai 2022, le comité de vitalisation a reçu la compilation des résultats et que les projets ayant obtenu la note de passage de 60 % et plus sont les suivants :

- 211005 - Défi autonomie – Projet les habitations Mont-Laurier
- 211008 - Gare Nominique – Projet d'abri permanent à la Gare de Nominique
- 211011 - Maison Lyse-Beauchamp – Projet de logements sociaux
- 211012 - Chute-St-Philippe – Projet de Zone jeunesse Desjardins (skatepark)
- 211013 - Lac-du-Cerf – Projet tous ensemble au cœur de notre village
- 211014 - Ferme-Neuve – Projet de revitalisation du centre urbain
- 211020 - Mont-Laurier – Projet de sentiers 100% nature en plein cœur de la ville
- 211023 - Réservoir Kiamika – Projet de centre éducatif et écotouristique de vie en nature
- 211026 - TACAL – Projet d'étude de faisabilité – Réseau de bornes de recharge électrique

ATTENDU que, suivant les discussions avec le MAMH, le projet 211005 - Défi autonomie – Projet les habitations Mont-Laurier et le projet 211011 Maison Lyse-Beauchamp – Projet de logements sociaux, ne sont pas admissibles dans leurs formes actuelles;

ATTENDU que des discussions devront avoir lieu avec ces deux organismes;

ATTENDU que le projet 211005 - Défi autonomie – Projet les habitations Mont-Laurier est en attente d’une confirmation de financement de la part de la ville de Mont-Laurier;

ATTENDU la résolution MRC-CC-14484-02-22 qui demande au MAMH l’acceptation de trois projets à caractère exceptionnel suivant l’appel de projets 2021 et pour lesquels la MRC est en attente des confirmations :

- 2125001 – Parc Régional de la Montagne du Diable – Destination signature
- 2125005 – Abattoir des Hautes-Laurentides – Projet de relance
- 2125006 – Centre plein air Mont-Laurier – Construction du chalet d’accueil

ATTENDU que, suivant les autorisations et échanges, il s’agirait d’une somme de 1 290 000\$ qui serait accordée via l’entente de vitalisation pour le premier appel de projets 2021;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l’unanimité d’autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, les conventions d’aide financière autorisant les projets ci-dessous soit :

- 211008 - Gare Nominique – Projet d’abri permanent à la Gare de Nominique | Aide financière accordée de 55 000 \$
- 211012 - Chute-St-Philippe – Projet de Zone jeunesse Desjardins (skatepark) | Aide financière accordée de 75 000 \$
- 211013 - Lac-du-Cerf – Projet tous ensemble au cœur de notre village | Aide financière accordée de 100 000 \$
- 211014 - Ferme-Neuve – Projet de revitalisation du centre urbain | Aide financière accordée de 100 000 \$
- 211020 - Mont-Laurier – Projet de sentiers 100% nature en plein cœur de la ville | Aide financière accordée de 100 000 \$
- 211023 - Réservoir Kiamika – Projet de centre éducatif et écotouristique de vie en nature | Aide financière accordée de 100 000 \$
- 211026 - TACAL – Projet d’étude de faisabilité – Réseau de bornes de recharge électrique | Aide financière accordée de 10 000 \$

Il est de plus résolu d’autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, les conventions d’aide financière autorisant les projets à caractère exceptionnel ci-dessous, le tout conditionnellement à la réception de l’autorisation du MAMH, et ce,

conformément à la résolution MRC-CC-14253-10-21, soit :

- 2125001 – Parc Régional de la Montagne du Diable – Destination signature | Aide financière accordée de 250 000 \$
- 2125005 – Abattoir des Hautes-Laurentides – Projet de relance | Aide financière accordée de 150 000 \$
- 2125006 – Centre plein air Mont-Laurier – Construction du chalet d'accueil | Aide financière accordée de 150 000 \$

Il est de plus résolu que pour les projets 211005 - Défi autonomie – Projet les habitations Mont-Laurier (aide financière accordée provisoire de 100 000 \$) et 211011 - Maison Lyse-Beauchamp – Projet de logements sociaux (aide financière accordée provisoire de 100 000 \$), qu'une rencontre sera tenue avec les 2 promoteurs, la MRC et le MAMH afin de voir les enlignements souhaités dans les projets déposés et qu'un suivi sera fait à un prochain conseil de la MRC.

Il est de plus résolu que l'acceptation du projet 211005 - Défi autonomie – Projet les habitations Mont-Laurier soit conditionnelle à l'octroi d'un financement par la ville de Mont-Laurier, conformément à ce qui est prévu dans le montage financier du projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14602-05-22

DÉPÔT DU PROJET DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE L'ENTENTE VITALISATION DANS LE CADRE DU VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE, AXE SOUTIEN À LA VITALISATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU l'entente de vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, signée le 21 janvier 2021 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que des conventions d'aide financière doivent être conclues entre la MRC et les promoteurs des projets soutenus via l'entente de vitalisation;

ATTENDU le projet de convention d'aide financière présenté pour dépôt;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de convention d'aide financière et d'employer ce canevas pour établir les conventions d'aide financière à intervenir entre la MRC et les promoteurs de projets dans le cadre de l'entente de vitalisation du Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14603-05-22

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

ATTENDU que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

de la MRC d'Antoine-Labelle a été adopté le 30 août 2016 au terme du règlement 453;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a actualisé, par le décret 548-2013, le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

ATTENDU qu'au terme de ce cadre normatif l'autorité en charge du PGMR, soit la MRC d'Antoine-Labelle, doit transmettre pour le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, tel que rédigé, le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

Il est de plus résolu de transmettre ledit rapport au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14604-05-22

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CULTUREL QUANT À
L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023**

ATTENDU les résolutions MRC-CC-14071-04-21 et MRC-CC-14381-01-22 autorisant les projets des années 1 et 2 de l'EDC21-23;

ATTENDU l'annulation du projet EDC21-23-17 Projet de mise en place d'animations culturelles extérieures ouvertes à tous pendant l'été (15 000\$) par la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

ATTENDU l'abandon confirmé par les cinq municipalités de la Rouge du moyen 3.3 Tournée culturelle dans les églises de la Rouge (20 000\$);

ATTENDU les demandes reçues pour des bonifications de projets ou de nouveaux projets présentés au comité culturel lors de sa séance du 12 mai 2022;

ATTENDU la recommandation du comité culturel ;

Il est proposé par M. Michel Chouinard, appuyé par Mme Francine Létourneau et résolu à l'unanimité de procéder à la réattribution des sommes de l'EDC21-23 selon la répartition suivante :

# projet	Partenaires	Projets	Moyen d'action	Sommes allouées
EDC21-23-01	MRC d'Antoine-Labelle	Mise à jour de la politique culturelle de la MRCAL (BONIFICATION)	1.1	5 000\$
EDC21-23-31	SDC Rivière-Rouge	Médiation culturelle - petite enfance à Rivière-Rouge	4.6	1 500\$

		(BONIFICATION)		
EDC21-23-18	MRC d'Antoine-Labelle	Le P'tit Train du Nord, d'hier à aujourd'hui (BONIFICATION)	5.1	10 000\$
EDC21-23-31	MRC d'Antoine-Labelle	Intégration et implantation de l'œuvre de Clément DesRosiers à la gare de Mont-Laurier	1.6	30 000\$
EDC21-23-32	MRC d'Antoine-Labelle	Programme de <i>Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial</i>	3.11	8 250\$
EDC21-23-33	Municipalité de Nominique	Activité de sensibilisation au patrimoine religieux dans le cadre de la grande traite culturelle des gosseux, conteux et patenteux de Nominique	3.12	1 200\$
EDC21-23-34	Municipalité de Ferme-Neuve	Activités de médiation culturelle pour les camps de jour de la MRCAL (Été 2023) Musée Ambulant	4.11	9 050\$

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, les conventions d'aide financière et d'autoriser les services financiers à procéder aux versements correspondants.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14605-05-22

REDDITION DE COMPTE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter telle que déposée, la reddition de compte dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023 pour l'année 2021 et de transmettre cette dernière au ministère de la Culture et des Communications (MCC).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14606-05-22

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ JEUNESSE AD VISION QUANT AU PLAN D'ACTION 2022 ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION MRC-CC-14490-02-22 QUANT À L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2022 DU COMITÉ JEUNESSE AD VISION

ATTENDU les propositions de projets reçues par le comité jeunesse en lien avec les objectifs adoptés pour son plan d'action 2022;

ATTENDU la recommandation du comité jeunesse pour la sélection des actions à soutenir, lors de la rencontre du 2 mai 2022;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action 2022 tel que déposé, ainsi que les projets ci-après qui y sont associés:

ENVIRONNEMENT			
Promouvoir la réduction des déchets	Action(s) dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets en octobre 2022	Comité jeunesse AD_Vision (en collaboration avec les municipalités et les régies intermunicipales des déchets)	2000\$
SANTÉ MENTALE			
Briser l'isolement des jeunes	Vélo de montagne – Mont Limoges (accès privilégié aux 15-35 ans)	Lac-du-Cerf	7500 \$
	Tournoi intermunicipal de balle molle	Comité jeunesse AD_Vision	2000\$
	Intégration d'un module AD_Vision dans la nouvelle piste d'hébertisme du Parc de la Biche	Lac-du-Cerf	5000\$
ATTRACTIVITÉ, ACCUEIL ET RÉTENTION DES JEUNES			
Encourager l'établissement des jeunes dans notre région	Activités dans le cadre du projet d'intégration des nouveaux étudiants (PINE)	Zone Emploi	2 500\$

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC, les conventions d'aide financière en lien avec ces projets et d'autoriser les services financiers à verser les montants déterminés par ces conventions.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-14490-02-22 quant à l'adoption du plan d'action du comité jeunesse AD_Vision.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14607-05-22

STRATÉGIE D’AFFICHAGE DE LA MARQUE TERRITORIALE DE L’AUTRE LAURENTIDES

ATTENDU la démarche d'attractivité l'Autre Laurentides;

ATTENDU que le plan d'action 2022 de la démarche d'attractivité

prévoyait le déploiement d'une stratégie d'affichage sur le territoire (MRC-CC-14263-10-21);

ATTENDU que l'une des orientations du plan d'action est d'animer une marque régionale cohérente et concertée;

ATTENDU que l'un des objectifs de cette orientation est de véhiculer une image forte;

ATTENDU que certaines actions nécessiteraient l'implication de la main-d'œuvre des municipalités locales ;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité de mandater Mme Billie Piché, coordonnatrice aux communications de la MRC, pour la mise en œuvre d'une stratégie d'affichage dans le cadre de la démarche d'attractivité, laquelle comportera des enseignes aux entrées du territoire, des expositions aux gares, de l'affichage dans les commerces, des drapeaux et du marquage au sol.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tout document en lien avec la réalisation de ce projet, pour et au nom de la MRC.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Billie Piché, coordonnatrice aux communications de la MRC, à contacter les municipalités et villes de la MRC pour connaître leur intérêt à s'impliquer dans la mise en œuvre du projet ainsi que les disponibilités de leur équipe de travail, le cas échéant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14608-05-22

AUTORISATION DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) POUR L'ÉDIFICE ÉMILE-LAUZON

ATTENDU le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

ATTENDU les travaux à réaliser à l'édifice Émile-Lauzon (MRC-CC-14752-04-22);

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale adjointe à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) selon les travaux admissibles pour la gare de Mont-Laurier.

Il est résolu que la MRC a pris connaissance du guide du PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

Il est de plus résolu que la MRC s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

Il est de plus résolu que la MRC confirme, si elle obtient une aide

financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14609-05-22

OCTROI DE CONTRAT – ADM-14-2022 – LOCALISATION DE FIBRES OPTIQUES ENFOUIES

ATTENDU les demandes de prix effectuées dans le cadre du contrat ADM-14-2022 pour la localisation de fibres optiques enfouies;

ATTENDU les offres reçues ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement;

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité de mandater la firme Foratek pour toutes les demandes de localisation de fibres optiques enfouies de la MRC jusqu'au 31 décembre 2022, conformément aux documents de demande de prix et à son offre datée du 17 mai 2022.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou à son défaut la directrice générale adjointe, à engager des sommes dans le cadre de ce mandat, selon les besoins de la MRC en localisation de fibres optiques enfouies.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis selon les modalités qui seront convenues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14610-05-22

SUIVI CONCERNANT LE RAPPORT DES TRAVAUX 2021 DU PROGRAMME VÉLOCE III - ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

ATTENDU la résolution MRC-CC-14492-02-22 quant à l'adoption du rapport des travaux effectués en 2021 dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III - Volet 3, entretien de la Route verte et de ses embranchements;

ATTENDU la transmission au ministère des Transports du Québec (MTQ) du rapport en date du 5 mai 2022 prévu aux modalités du programme;

ATTENDU que le MTQ interroge certains calculs identifiés dans le rapport dans une correspondance transmise le 16 mai 2022;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité d'amender le rapport déposé à la séance du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 22 février 2022 (MRC-CC-14492-02-22) et d'adopter le rapport tel que présenté au montant total de dépenses admissibles de 427 317 \$.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-CC
14611-05-22

REGISTRES DE CHÈQUES AVRIL 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 58650 à 58807, totalisant 1 538 390.04 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2022. Le chèque numéro 58495 en date du 8 mars 2022, au montant de 15 827 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 58797 daté du 27 avril 2022 au montant de 15 795.40 \$;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 519885 à 519901 (élus), les numéros 519902 à 519951 (employés), et les numéros 519952 à 520000 (employés), totalisant 155 037.44 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2022.
- le registre des prélèvements, portant les numéros 169 à 174, totalisant 160 732.03 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2022.
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1428 à 1430, totalisant 3 917.86 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2022.
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 518 à 520, totalisant 139 950.22 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2022.
- le registre de chèques Fiducie, portant le numéro 737, au montant de 5 888.73 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2022.
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1413 à 1423, totalisant 32 015.75 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2022.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-CC
14612-05-22

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO D'AVRIL 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8850 à 8862, totalisant 9 623.95 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2022;
- Le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 41 à 42, totalisant 2 265.54 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2022.

ADOPTÉE

M. Nicolas Pentassuglia quitte la séance, il est 11 h 05.

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-CC
14613-05-22

**EMBAUCHE POSTE CADRE – REMPLACEMENT
TEMPORAIRE**

ATTENDU la tenue du concours 22-AD-05 en vue de combler le poste
poste cadre - Remplacement;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Francine Létourneau
d'embaucher Mme Sophie Dionne, pour un poste de cadre, et ce, pour
le remplacement du congé de maternité de la directrice générale
adjointe, soit approximativement du 27 juin 2022 au 1^{er} septembre
2023, et de la soumettre à une période de probation de 6 mois, expirant
le 27 décembre 2022, de lui conférer le 1^{er} échelon de la politique de
traitement du personnel-cadre, au salaire annuel de 73 687,03 \$ et de la
rendre éligible à l'obtention du 2^e échelon de ladite politique le 27 juin
2023.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à
signer un contrat à cet effet, pour et au nom de la MRC d'Antoine-
Labelle.

ADOPTÉE

M. Nicolas Pentassuglia revient siéger, il est 11 h 09.

SERVICE D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION MRC-CC
14614-05-22

**MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC
D'ANTOINE-LABELLE POUR LA RENCONTRE AVEC LA
FQM ET RECOMMANDATION AUX MUNICIPALITÉS
PARTENAIRES ET AU CONSEIL DE LA MRC**

ATTENDU les discussions lors de la séance du conseil de la MRC du
26 avril 2022;

ATTENDU la rencontre des municipalités partenaires tenue le 17 mai
2022 concernant l'Entente relative à la fourniture de services
d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU les possibilités de partenariat avec le service d'ingénierie
de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine
Létourneau et résolu à l'unanimité de mandater les membres du
comité administratif de la MRC pour rencontrer les représentants du
service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités
afin d'émettre, suivant cette rencontre, des recommandations aux
municipalités partenaires et au conseil de la MRC quant aux différents
scénarios pour l'avenir du service d'ingénierie de la MRC.

ADOPTÉE

M. Luc Diotte quitte la séance, il est 11 h 11. Il revient siéger à 11 h 14.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION MRC-CC
14615-05-22

**CONSULTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES MELCC CONCERNANT LA MODIFICATION
DU PLAN ET DU PLAN DE CONSERVATION DE LA
RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DE LA
MONTAGNE DU DIABLE**

ATTENDU la consultation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la modification du plan (carte) et du plan de conservation de la réserve de biodiversité de la Montagne du-Diable reçu le 11 mai 2022;

ATTENDU que cette consultation porte sur les modifications des limites de la réserve de biodiversité projetée ainsi que du plan de conservation s'y rattachant;

ATTENDU que les modifications proposées correspondent en tout point aux recommandations faites par le comité régional sur les aires protégées dans son rapport du mois d'avril 2020 et déposées au conseil de la MRC du 27 octobre 2020 (résolution MRC-CC-13889-10-20);

ATTENDU que le service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à l'analyse des documents déposés et recommande au conseil de la MRC l'émission d'un avis favorable au MELCC;

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle émette un avis favorable au MELCC relativement aux modifications proposées au plan (carte) et au plan de conservation de la réserve de biodiversité de la Montagne du-Diable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14616-05-22

**PROGRAMME D'AIDE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN
RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
(PAEPRMHH) - PROPOSITION DE MODIFICATION À LA
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MRC D'ANTOINE-
LABELLE**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une aide financière afin de la soutenir dans l'élaboration de son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU que la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, sanctionnée le 16 juin 2017, confie aux MRC la responsabilité d'élaborer un PRMHH au plus tard le 16 juin 2022;

ATTENDU que le 3 mai 2022, le MELCC a informé les MRC qu'elles

pouvaient déposer une demande de modification de leur convention d'aide financière afin de modifier la date de dépôt prévue de leurs PRMHH;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite bénéficier de cette opportunité de modification afin de pouvoir déposer son PRMHH au plus tard le 30 septembre 2022;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Michel Chouinard et résolu à l'unanimité autoriser le dépôt d'une demande de modification à la convention d'aide financière conclue avec le MELCC pour l'élaboration du PRMHH.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14617-05-22

DEMANDE AU MERN | DÉLÉGATION DE GESTION FONCIÈRE POUR LE BAIL DE LA BAIE BLUEBERRY DU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA

ATTENDU la création du parc régional du Réservoir Kiamika par la MRC d'Antoine-Labelle et la signature d'une entente générale d'exploitation de celui-ci avec le Gouvernement du Québec en 2013;

ATTENDU que le plan d'aménagement et de gestion du parc prévoit la création de zones de récréation principales dans lesquelles un développement plus intensif est planifié en vue d'offrir les activités et commodités nécessaires aux opérations du parc;

ATTENDU que ladite entente générale d'exploitation prévoyait la délégation de la gestion foncière de ces secteurs selon certaines conditions;

ATTENDU que le secteur du pôle Blueberry du PRRK a fait l'objet d'un plan de développement approuvé par les autorités et que sa mise en œuvre et son financement sont également approuvés;

ATTENDU que les étapes et conditions émises par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en vue d'une délégation de gestion foncière de ce secteur sont rencontrées et qu'il y a maintenant lieu de procéder à la signature d'une entente à cet effet;

ATTENDU l'importance d'une telle délégation pour la région puisqu'elle assure la conservation des revenus liés à la gestion foncière (baux de location) dans le fonds de mise en valeur du parc, assurant ainsi un soutien à la mise en valeur de celui-ci;

Il est proposé par M. Jacques Allard, appuyé par M. Michel Chouinard et résolu à l'unanimité de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) que soit déléguée, à la MRC d'Antoine-Labelle, la gestion foncière du pôle Blueberry, en respect de l'entente de délégation.

Il est de plus résolu que la MRC d'Antoine-Labelle s'engage à s'assurer de la réalisation du projet de développement prévu par la direction du Parc régional du réservoir Kiamika pour ce pôle.

ADOPTÉE

OCTROI DE CONTRAT – AMGT-02-2022 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA SABLIERE 31O03-03

Les maires et mairesses sont informés qu'aucune soumission n'a été reçue suite à cette demande de prix. Des suites seront données lors d'une prochaine séance du conseil.

RÉSOLUTION MRC-CC
14618-05-22

NOMINATION D'UNE PERSONNE-RESSOURCE DU MAPAQ AU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ACÉRICOLE RÉGIONALE

ATTENDU la résolution MRC-CC-14402-01-22 quant à la nomination du comité sur le développement de l'industrie acéricole régionale;

ATTENDU qu'une personne-ressource du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) doit être nommée au sein de ce comité;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de nommer Mme Marie-Claude Sirois, conseillère en acériculture au sein du MAPAQ, afin de siéger à titre de personne-ressource au comité sur le développement de l'acériculture de la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, pour un mandat expirant le 22 novembre 2023.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

RÉSOLUTION MRC-CC
14619-05-22

RAPPORT DU PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTION DES RESSOURCES (PIAR)

ATTENDU que l'article 4.6 de la Convention d'aide financière d'Accès entreprise Québec stipule que la MRC doit s'adjoindre et animer un comité aviseur pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

ATTENDU que le paragraphe 2 de l'article 4.6 de la Convention mentionne que, dans le cas où la MRC a confié tout ou partie de la mise en œuvre de la Convention à un organisme à but non lucratif, conformément à l'article 4.18 de la Convention, le conseil d'administration de cet organisme peut agir en tant que comité aviseur;

ATTENDU que la MRC a confié l'entièreté de la mise en œuvre de la Convention et des responsabilités au CLD d'Antoine-Labelle

conformément à l'article 4.18 de la Convention;

ATTENDU qu'un rapport relatif au plan d'intervention et d'affectation des ressources correspondant à la réalité et aux défis du milieu doit être produit et soumis au ministre;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport du plan d'intervention et d'affectation des ressources pour la période d'avril 2021 à mars 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14620-05-22

PROJET DE CENTRE D'INNOVATION EN BIOÉCONOMIE FORESTIÈRE

ATTENDU la demande d'appui et de partenariat pour le projet de Centre d'innovation en bioéconomie forestière;

ATTENDU que ce projet pourrait constituer une solution afin de permettre d'accélérer le processus d'innovation et de commercialisation des entreprises, œuvrant dans le secteur, en comblant un manque d'infrastructures lors de la mise à l'échelle précommerciale;

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier est un lieu stratégique pour l'implantation d'installations permettant la recherche et le développement de l'industrie forestière, dû à une ressource première abondante et diversifiée à proximité;

ATTENDU que la venue de ce Centre d'innovation en bioéconomie forestière permettra de combler, en complémentarité aux joueurs de l'écosystème en place, un besoin de la chaîne d'innovation actuelle;

Il est proposé par Mme Diane Sirard, appuyé par M. Nicolas Pentassuglia et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de Centre d'innovation en bioéconomie forestière et d'évaluer les possibilités d'établir un partenariat stratégique.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

INVITATION SPÉCIALE AUX MUNICIPALITÉS | PROGRAMME TRANSPORTEZ VERT

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Invitation spéciale aux municipalités | Programme Transportez Vert
- Revue de presse de la MRC | Mars et avril 2022
- Lauréats régionaux | Défi OSEntreprendre
- Actualités et informations en matière d'aménagement et d'urbanisme | Mai 2022
- La sylviculture des jeunes forêts du Québec

RÉSOLUTION MRC-CC 14621-05-22 **AJOURNEMENT**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 1 heure. Il est 12 h 00.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC 14622-05-22 **RÉOUVERTURE**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 13 h 00.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION MRC-CC 14623-05-22 **AUTORISATION DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) POUR LA GARE DE MONT-LAURIER**

ATTENDU le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

ATTENDU que des travaux d'importance doivent être réalisés sur la gare de Mont-Laurier;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale adjointe à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) selon les travaux admissibles pour la gare de Mont-Laurier.

Il est résolu que la MRC a pris connaissance du guide du PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

Il est de plus résolu que la MRC s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

Il est de plus résolu que la MRC confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14624-05-22

**AUTORISATION POUR MONITORING À LA GARE DE
MONT-LAURIER**

ATTENDU que la MRC a mandaté la firme C2V Architecture pour réaliser un carnet de santé patrimoniale de la gare de Mont-Laurier;

ATTENDU les recommandations émises par la firme;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC à entreprendre des démarches pour confier un mandat de monitoring de la gare de Mont-Laurier et autoriser que ces services soient payés par les services financiers à procéder aux paiements requis à même les sommes du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 prévu au budget du Parc linéaire 2022.

ADOPTÉE

VISITEURS

PARCS RÉGIONAUX

Les directions des trois parcs régionaux de la MRC sont présentes, soit M. Jérémie Gravel, directeur de la Corporation du Parc du Poisson Blanc, Mme Marie-Claude Pronovost, directrice de la Société de développement du Réservoir Kiamika et Mme Isabelle Legault, directrice du Parc régional Montagne du Diable.

Chacun présente aux maires et mairesses son rapport annuel 2021 et plan d'action 2022.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**RAPPORT ANNUEL 2021 ET PLAN D'ACTION 2022 DU PARC
RÉGIONAL DU POISSON BLANC**

Ce point a été retiré en début de séance.

RÉSOLUTION MRC-CC
14625-05-22

**RAPPORT ANNUEL 2021 ET PLAN D'ACTION 2022 DU PARC
RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Michel Chouinard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2021 et le plan d'action 2022 de la Société de développement du Réservoir Kiamika, tel que présenté et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-CC
14626-05-22

**RAPPORT ANNUEL 2021 ET PLAN D'ACTION 2022 DU PARC
RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE**

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Jocelyne Lafond et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2021 et le plan d'action 2022 de la Corporation du Parc régional de la Montagne du Diable, tel que présenté et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 14 h 35.

Daniel Bourdon, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice générale
et greffière-trésorière**